



*Ville de
Sainte-Maxime*

CONSEIL MUNICIPAL
jeudi 19 novembre 2020
COMPTE RENDU

Etaient Présents :

Vincent MORISSE, Jean-Maurice ZORZI, Cécile LEDOUX, Jean-Louis ROUFFILANGE, Véronique LENOIR, Michel LE DARD, Julienne GAUTIER, Thierry GOBINO, Isabelle CARBON, Maxime ESPOSITO, Michèle DALLIES, Jeremie LEGOUPIL, Arnaud RIVES, José LECLERE, Pascal BOURGOIN, Valérie MORA, Marie GUICCIARDI-ESCAMILLA, Jérémy LINDEMANN

Etaient représentés :

Madame Micheline MARTEL par Vincent MORISSE,
Monsieur Patrick VASSAL par Julienne GAUTIER,
Madame Karine LAUVARD par Jean-Louis ROUFFILANGE,
Monsieur Michel FACCIN par Jean-Maurice ZORZI,
Madame Sabrina BENAMAR par Cécile LEDOUX,
Madame Josiane DEVAUX par Michel LE DARD,
Madame Magali MONTRICHARD par Thierry GOBINO,
Madame Evelyne PITTET par Véronique LENOIR,
Monsieur Jean-François KERHOAS par Maxime ESPOSITO,
Madame Danielle PROVOST par Isabelle CARBON,
Madame Justine PERONNET par Jeremie LEGOUPIL,
Monsieur Patrice VARLET par Arnaud RIVES,
Madame Mariette SERRES par Michèle DALLIES,
Monsieur Alain PIERRUGUES par Valérie MORA,
Monsieur Ludovic SAN NICOLAS par Marie GUICCIARDI-ESCAMILLA

Etaient absents :

Secrétaire de séance :

Cécile LEDOUX

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal du jeudi 19 novembre 2020 à dix-sept heures trente. Le procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2020 est ADOPTE A L'UNANIMITE.

1. DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION PERMANENTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte des décisions prises par le Maire, entre le 8 septembre et le 20 octobre 2020, en vertu de la délégation permanente accordée par le conseil municipal lors de la séance du 4 juin 2020.

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ: RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la communication du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez au titre de l'année 2019.

3. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de l'exercice 2019.

4. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019.

5. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SIMEON FABRE : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE AVEC NUITÉES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de participer au financement de la classe de découverte, pour l'ensemble des élèves de la classe de CM2 de M. Holzer de l'école élémentaire Siméon Fabre, à raison de 210 euros par enfant ;

6. ACTION PARTICIPATIVE ET SOLIDAIRE DE L'ESPACE JEUNES POUR L'ASSOCIATION «AMICALE DES ANCIENS DU COLLEGE NOTRE-DAME DES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES» AU LIBAN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la mise en œuvre d'actions solidaires et participatives dans le cadre du projet pédagogique de l'Accueil Collectif de Mineurs Espace Jeunes ;
- d'autoriser la vente de petits objets, de nourriture, de tickets de tombola et/ou de cartons de loto (dans le cadre de la réalisation d'un loto), dont les prix seront fixés par décision municipale, dans l'enceinte des locaux municipaux et/ou sur la voie publique en fonction des projets menés par les jeunes
- d'approuver le versement des recettes récoltées à l'Association caritative "Amicale des Anciens du Collège de Notre-Dame des Frères des Ecoles Chrétiennes" au Liban reconnue d'intérêt général ;

7. BASE NAUTIQUE DE SAINTE-MAXIME-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du rapport d'activité 2019 concernant la délégation de service public de la base nautique au club nautique de Sainte-Maxime.

8. ASSOCIATIONS SPORTIVES - SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'allouer une subvention complémentaire à l'association suivante :

ASSOCIATION	MONTANT	OBJET
Association Sportive Maximoise de Football	5 000 €	Participation aux frais d'achat d'un véhicule de transport pour la section « jeunes ».

9. ASSOCIATION SPORTIVE MAXIMOISE DE FOOTBALL - CHARTE DU SPORT: AVENANT 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention dénommée « charte du sport » conclue le 25 juin 2020 avec l'Association Sportive Maximoise de Football (groupe 1) ;

10. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le projet de règlement intérieur des activités périscolaires du matin et du soir, de la restauration et de la pause méridienne, de l'étude surveillée, des transports scolaires et de l'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires ;

- de dire que ce règlement annule et remplace toutes autres dispositions prises précédemment ;

- de dire que ce règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ;

11. REGULARISATION PISTE DEFENSE DES FORETS CONTRE LES INCENDIES (DFCI) : ACQUISITION PARCELLES PISTE DES CAVALIERES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'acquisition à titre gracieux des parcelles cadastrées c 508; 509, 513 ; 516 ;

- de constater leur intégration dans le domaine privé communal ;

12. ANTAI : RENOUELEMENT CONVENTION - CYCLE COMPLET POUR LE TRAITEMENT DES FORFAITS POST STATIONNEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention avec l'ANTAI, tel que proposée en annexe, pour la gestion des prestations sus-désignées pour une période de 3 ans à compter du 01 janvier 2021.

13. RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA RD74 : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ ET LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du réseau d'eau potable de la RD74 à Sainte-Maxime et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

14. COMMERCES DE DETAIL ALIMENTAIRE : OUVERTURES DOMINICALES 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de donner un avis favorable pour l'ouverture dominicale des commerces de détail alimentaire après 13h00, le 28 novembre ainsi que les 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.

15. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET VILLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'adopter la décision modificative n°1 budget 2020 ville dont les inscriptions se détaillent par chapitre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
MOUVEMENTS REELS			MOUVEMENTS REELS		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM
011	CHARGES GENERALES	18 781,86	70	PRODUITS DES SERVICES	
012	MASSE SALARIALE		73	FISCALITE ET TAXES	
014	ATTENUATION DE RECETTES	20 894,00	74	PARTICIPATIONS	
65	PARTICIPATIONS	29 229,00	75	REVENUS DES IMMEUBLES	
66	CHARGES FINANCIERES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 518,83
67	CHARGES EXEPTIONNELLES				
022	DEPENSES IMPREVUES	- 20 894,00			
TOTAL		48 010,86	TOTAL		50 518,83
MOUVEMENTS POUR ORDRE			MOUVEMENTS POUR ORDRE		
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 507,97			
TOTAL		50 518,83	TOTAL	TOTAL	50 518,83
RESTES A REALISER 2019			RESTES A REALISER 2019		
			EXCEDENT REPORTE N-1		
TOTAL GENERAL		50 518,83	TOTAL GENERAL		50 518,83
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
MOUVEMENTS REELS			MOUVEMENTS REELS		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM
16	EMPRUNTS		10	DOTATIONS	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- 12 960,00	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 550,00			-
23	IMMOBILISATIONS ENCOURS	- 13 042,03			-
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	12 960,00			
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 507,97			
020	DEPENSES IMPREVUES				
TOTAL		2 507,97	TOTAL		-
MOUVEMENTS POUR ORDRE			MOUVEMENTS POUR ORDRE		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-
		-	040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	-
		-	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 507,97
TOTAL		2 507,97	TOTAL	TOTAL	2 507,97

16. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la révision des autorisations de programme et des crédits de paiement comme suit :

N° et intitulé de l'AP	AP au 01/01/2020	Réalisé au 31/12/2019	CP 2020				Révision AP		CP 2021 ET +
			BP 2020	BS 2020	DM 2020	TOTAL 2020	Evolution AP	TOTAL AP révisée	
934 - Front de mer III - Travaux d'aménagement de l'avenue C. de Gaulle	2 050 000,00	1 746 820,53	-	47 938,46	2 507,97	50 446,43	- 252 733,04	1 797 266,96	0,00

17. OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME "940 TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU PARC DES BOSQUETTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'ouvrir l'autorisation de programme «940 –Travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme» pour un montant de 802 960,00 € selon la répartition prévisionnelle suivante :

N° et intitulé de l'AP	Coût total de l'AP (TTC)	Répartition prévisionnelle	
		Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
940 - Travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme du parc des Bosquette	802 960,00	12 960,00	790 000,00

- de dire que les crédits de paiement seront inscrits aux budgets 2020 et suivants du budget principal ;

18. REHABILITATION DE LA PISTE D'ATHLETISME: ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché n°2020-AP0600MO afférent à la réhabilitation de la piste d'athlétisme du parc des Bosquette, avec le groupement PARCS & SPORTS/POLYTAN/EIFFAGE/ P&S SUD, 7 Rue Jean Mermoz, 69684 CHASSIEU CEDEX, offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, et pour un montant de la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de 632 563,13€ HT, avec la "prestation supplémentaire 1" de 11 875,50€ HT, soit un montant total de 644 438,63€ HT (773 326,36 € TTC).

19. BALISAGE DES PLAGES: ATTRIBUTION DES MARCHES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés relatifs à la réalisation de prestations afférentes au balisage des plages comme suit :

- Marché n°2020-AP0701MO afférent au Lot n°1 Pose, maintenance et dépose du balisage, avec la société **SEAWORKS – Port de Saumaty 625 chemin du Littoral – 13016 MARSEILLE** pour son offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres et pour un montant annuel de la décomposition globale et forfaitaire de 95 000,00 € HT.
- Marché n°2020-AP0702MO afférent au Lot n°2 Fourniture de bouées, avec la société **SAS MARE NOSTRUM – 7 bus chemin du Terron - 06200 Nice** pour son offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres et pour un montant annuel minimum fixé à 3 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT.

20. FOURNITURE, GESTION, CONDITIONNEMENT ET LIVRAISON MENSUELLE DE TITRES RESTAURANT : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché n°2020 AP1200AC afférent à la fourniture, la gestion, le conditionnement et la livraison mensuelle de titres restaurant pour les agents de la Ville et du centre communal d'action sociale de Sainte-Maxime, avec la société EDENRED pour son offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres et pour une quantité annuelle minimum de 25000 titres et une quantité annuelle maximum de 100 000 titres.

21. REHABILITATION ET EXPLOITATION DE LA PISCINE ET DU PARC AQUATIQUE : ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le choix de Monsieur le Maire de classer première l'offre finale d'AQUALAND dans le cadre de la consultation relative au contrat de concession sous forme de délégation service public, concernant la réhabilitation et l'exploitation de la piscine et du parc aquatique.
- d'approuver les conclusions du rapport de présentation de Monsieur le Maire ainsi que le projet de contrat,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession sous forme de délégation service public afférent à la réhabilitation et de l'exploitation de la piscine et du parc aquatique avec la société AQUALAND SAS, 420, RD 559 – Camp de l'Abbé - 83600 Fréjus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h42.